

TITRE PROFESSIONNEL

Médiateur numérique

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 40695)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le médiateur numérique accompagne des personnes vers un usage autonome des outils et services numériques courants ou indispensables pour leurs besoins personnels et professionnels.

Aptitudes à l'emploi · Aisance relationnelle – Sens des responsabilités – Pédagogie – Sens de l'observation – Esprit d'initiative

Compétence · Accompagner les publics vers un usage autonome des outils numériques et services en ligne

- > Accueillir les personnes et présenter les missions de la médiation numérique
- > Recueillir les besoins, poser un diagnostic partagé et proposer des accompagnements adaptés
- > Concevoir et programmer des accompagnements aux usages numériques
- > Préparer et animer des accompagnements aux usages numériques dans différents lieux et environnements
- > Évaluer ses actions et sa pratique professionnelle

Compétence · Accompagner les publics les plus éloignés du numérique dans un réseau territorial

- > Développer un réseau local en lien avec l'inclusion numérique
- > Accompagner aux usages numériques sur les plateformes administratives et aller vers les personnes les plus éloignées du numérique du territoire
- > Sécuriser les pratiques numériques des publics
- > Accompagner les usages numériques des publics spécifiques

FORMATION

Durée

7 mois

Dates de rentrées

Février

Lieux de formation possibles

- > CEMEA Association NATIONALE – Paris (75)

Conditions tarifaires

Formation financée par les OPCO et gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

MODALITÉS & DÉLAIS DE RECRUTEMENT

Étude du dossier et entretien individuel. L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date. Le recrutement s'organise par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne sur le site.

PRÉ-REQUIS

Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

DÉBOUCHÉS

Que fait le titulaire de cette formation ?

Tout au long de son activité, il respecte le cadre et les limites de la médiation numérique. Il adapte son intervention aux publics, veille à utiliser un langage et des méthodes accessibles et tient compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Emplois accessibles

- > Postes : - médiateur numérique, - conseiller médiateur numérique, - conseiller numérique, - animateur numérique, - animateur multimédia
- > Secteurs : - Collectivités territoriales - Maisons France Services - Bibliothèques - médiathèques - Centres communaux d'action sociale Maisons de l'emploi - Maisons des jeunes et de la culture - Missions locales - Établissements éducatifs

Poursuite d'études

- Une fois le diplôme obtenu
- il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau 6) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 6 (équivalent BAC+3).

Équivalences / Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences ou de passerelles.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :
Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

TITRE PROFESSIONNEL

Médiateur numérique

BAC +2 (NIV.5)

Titre inscrit au RNCP (fiche 40695)

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Compétences	Modalités d'évaluations
<p>RNCP40695BC01 – Accompagner les publics vers un usage autonome des outils numériques et services en ligne</p>	<p>Mise en situation professionnelle : 00 h 30 min La mise en situation professionnelle a lieu à l'issue du questionnement à partir de productions. Le candidat anime une séance de médiation numérique. Les informations concernant les conditions matérielles de la mise en situation sont détaillées dans la rubrique « Informations complémentaires » ci-dessous. Le jury choisit une séance parmi trois séances élaborées par le candidat. Le candidat dispose de 10 minutes pour préparer l'animation, en dehors de la présence du jury. Pendant 30 minutes, le candidat anime la séance. Un membre du jury assure le rôle de la personne qui participe à la séance. Entretien technique : 00 h 15 min L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il se déroule en deux temps : - le candidat analyse sa prestation ; - le jury l'interroge au sujet de sa prestation. Questionnement à partir de production(s) : 00 h 35 min Le questionnement a lieu avant la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. En amont de l'examen, le candidat - élabore trois fiches séance pour l'animation de séances de médiation numérique destinées à un public adulte ; - rédige un dossier ; - conçoit un diaporama pour accompagner la présentation du contenu au jury. Le contenu et la forme des productions sont détaillés dans la rubrique « Informations complémentaires » ci-dessous. Avant le questionnement, le jury prend connaissance du dossier et des trois fiches de séance. Il choisit la séance que le candidat anime lors de la mise en situation professionnelle. Le questionnement se déroule en deux parties : - pendant 10 minutes, en s'appuyant sur le diaporama, le candidat présente de façon synthétique le contenu du dossier ; - pendant 25 minutes, le jury le questionne. Le jury dispose d'un guide de questionnement. A la fin du questionnement, le jury communique au candidat la séance à animer et lui transmet la fiche de séance correspondante. Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) : Période dans une structure assurant des prestations de médiation numérique Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du titre prépare ces productions à partir d'une période obligatoire d'une durée totale de 350 heures minimum dans une structure proposant des actions de médiation numérique. Pour pouvoir se présenter aux épreuves du titre, le candidat fournit une preuve de cette période dans une structure proposant des actions de médiation numérique au responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session. La période dans une structure proposant des actions de médiation numérique est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'apprentissage. Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise ces productions à partir de son activité professionnelle. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 20 min</p>
<p>RNCP40695BC02 – Accompagner les publics les plus éloignés du numérique dans un réseau territorial</p>	<p>Présentation d'un projet réalisé en amont de la session : 00 h 20 min En amont de l'examen, le candidat - rédige un dossier projet en quatre parties ; - conçoit un diaporama pour accompagner la présentation du dossier au jury. Pendant 20 minutes, en s'appuyant sur le diaporama, le candidat présente de façon synthétique le contenu du dossier projet. Le contenu du dossier est détaillé dans les « Informations complémentaires » ci-dessous. Le jury prend connaissance du dossier projet avant la présentation. Entretien technique : 00 h 40 min L'entretien technique a lieu à l'issue de la présentation du dossier projet. Le jury questionne le candidat à partir de sa présentation et de son dossier. Il dispose d'un guide d'entretien. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 00 min</p>